

du 7-3-68

DE L'ECLAIRAGE 6108

30 F
5.0005

me faire une photocopie

eur le Directeur
on d'Etude et d'Aménagement
Ville Nouvelle
- d' E V R Y

Roult
→ clameur & Fair
MONTGERON, le

entation de la Ville Nouvelle
d' E V R Y

Notre référence

P.C/T

8 Mars 1968

LE
VRY
8

T clameur
le 20.03 68

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception de votre lettre
du 28 Février dernier et nous nous empressons de répon-
dre aux trois questions qui y sont posées:

- a) Nous pensons que vous pouvez trouver la réponse à
votre première question dans les propositions qui
vous ont été remises le 2 Février 1968.

Ces propositions se résument ainsi:

1^{re}/ Fourniture d'eau en gros seule:

- a - charges financières par m³ 0,40
(construction de l'Usine de
Morsang-s/Seine et de la con-
duite d'amenée jusqu'à Evry)
- b - charges d'élévation, d'exploit-
ation et d'entretien de
l'usine et de la conduite de
refoulement, par m³ 0,12

Total: Prix du m³ d'eau livrée en gros...F: 0,52

2^{de}/ Distribution d'eau au détail seule:

Exploitation et entretien du réseau
intérieur, sans fourniture d'eau, par m³ F: 0,28

/.....

32/ Ensemble - Fourniture et Distribution:

a - Fourniture d'eau	0,52
b - Distribution	0,28

Total: Prix du m³ d'eau livrée au détail F: 0,80

Vous remarquerez que la fourniture et la distribution se complètent ainsi que vous nous l'avez demandé. Il serait toutefois regrettable de dissocier ces deux éléments qui forment un ensemble cohérent et garantissent une sécurité totale de service à la ville nouvelle d'EVRY, par le maillage des usines de MORSANG-sur-SEINE et de VIRY-CHATILLON.

Nous espérons bien qu'après examen de nos prix, vous reconnaîtrez qu'ils ont été étudiés avec soin.

b) En attendant la mise en service de l'usine de MORSANG-sur-SEINE, la ville nouvelle sera alimentée par l'usine qui dessert l'agglomération actuelle d'EVRY. Un complément de fourniture, en provenance de notre usine de VIRY-CHATILLON pourra être assuré par la COMPAGNIE GENERALE des EAUX, à la limite des communes de RIS-ORANGIS et d'EVRY.

Cette situation provisoire durera jusqu'en 1970, époque à laquelle l'usine de MORSANG-sur-SEINE sera mise en service; le réseau de la ville nouvelle pourra alors être raccordé à la conduite de refoulement de l'usine.

Jusqu'en 1970, la distribution d'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville d'EVRY sera faite aux conditions du contrat de concession qui lie notre Société à cette Ville. Le prix de vente du m³ d'eau sera celui résultant de l'application de ce contrat. Il est actuellement de F: 0,5938.

En 1970, un avenant à ce contrat devra alors intervenir afin de fixer les conditions d'alimentation de la ville nouvelle et de l'ancienne agglomération. Notre étude du 2 Février 1968 a fixé, d'ores et déjà, le prix qui pourra être appliqué à la distribution dans la ville nouvelle, ce prix devant, bien entendu, suivre les variations de la situation économique.